



## Conseil général

Maison de Commune  
Place du Bourg  
1323 Romainmôtier  
T 024 453 15 86  
sec.conseil@romainmotier.ch  
www.romainmotier.ch/conseil



### Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2013

La Présidente Mme Marlène Rèzenne ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil, à la Municipalité et à la boursière.

#### Ordre du jour

L'ordre du jour proposé dans la convocation est accepté à l'unanimité, soit :

1. Appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013
3. Assermentations et démissions
4. Communications de la Municipalité et divers
5. Budget de fonctionnement de l'exercice 2014 et budget des investissements
6. Ancien Collège d'Envy, installation du chauffage central à gaz
7. Elections statutaires
8. Propositions individuelles
9. Collation de fin d'année

#### 1. Appel nominal

A l'appel nominal, 41 personnes sur 55 sont présentes; le quorum est de 27. La convocation ayant été envoyée dans les délais prescrits, le conseil peut valablement délibérer. Les personnes excusées sont : Amstein Marie-Louise, Anobile Michael, Baehni Luc, Baeriswyl Robert, Besson Jean-Jacques, Bichsel Jacques-Henri, Bieri Ulysse, Blanc Philippe, Champion Rémy, Gaudard Rösly, Guignard Adrien, Pugin Martine, Rowles-Anobile Alison et Simond Jean.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013

Le Syndic Fabrice de Icco précise que la conduite entre le chemin de Forel et la Bretenaise sert aux eaux claires, non à l'eau potable. Autre point : la participation communale à l'AVASSAD baisse à elle seule de Fr. 10'000.-; la baisse générale des charges est de Fr. 30'000.-.

Mme Muriel Bovet précise qu'elle n'a pas participé à la séance du 29 octobre; sa présence a donc été indûment saluée dans le procès-verbal.

Ces points étant ainsi corrigés, le procès-verbal est approuvé par le conseil à l'unanimité moins 1 abstention.

#### 3. Assermentations et démissions

Le Conseil général prend connaissance de la démission de Mme Hélène Perreaud. La Présidente la remercie pour sa longue et assidue participation aux réunions et aux décisions du conseil.

#### 4. Communications de la Municipalité et divers

D'entente entre la Municipalité et le Bureau du conseil, la partie "Divers" est repoussée à la fin de cette séance du Conseil général.

Communications municipales :

- Les sapins de Noël seront distribués le samedi 14 décembre sur la place du Bourg dès 9h avec café, thé, gâteaux et bonne humeur.

- Parcage des voitures : les propriétaires de voitures gênant le salage et/ou le déneigement se verront désormais frappés d'une amende de Fr. 150.-, comme l'indique le panneau officiel.
- Les coupes de bois vont se poursuivre aux alentours de Champbaillard. Le Syndic remercie d'avance de ne pas être bombardé de SMS accusant l'Exécutif d'assassiner la forêt; ces coupes sont précisément indispensables à celle-ci.
- La menace de fermeture du bureau de poste dans le bourg semble se confirmer. La pétition relative à son maintien suit son cours; la population est invitée à répercuter cette action.
- L'Etat a abandonné son moratoire d'aide à la réfection des routes cantonales. Les communes vont ainsi pouvoir reprendre des travaux sur les routes et conduites d'eau potable. La route de Vaulion pourra ainsi être refaite, ce qui, accessoirement, nécessitera sa fermeture temporaire.

#### **5. Budget de fonctionnement de l'exercice 2014 et budget des investissements**

Le rapport de la commission des finances est lu par Manuel Siggen. La discussion est ouverte à propos du budget de fonctionnement. Le conseil examine chaque rubrique du budget. Aucun point ne suscite de remarque ou de discussion. Le point 1 est accepté à l'unanimité; le point 2 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention; les points 3 à 8 sont acceptés à l'unanimité. Soumise au vote général, la totalité du budget est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Le plan des investissements est également soumis à la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole.

En un vote conclusif, le conseil accepte à l'unanimité moins 1 abstention le budget de fonctionnement et prend acte du budget d'investissements pour l'année 2014.

#### **6. Ancien Collège d'Envy, installation du chauffage central à gaz**

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Siggen.

La discussion est ouverte, mais aussitôt close car personne ne demande la parole.

Au vote, le conseil décide à l'unanimité moins 1 abstention d'autoriser la Municipalité à investir la somme de Fr. 40'000.- afin d'effectuer ces travaux dans l'immeuble anciennement Collège d'Envy.

#### **7. Elections statutaires**

Le projet de règlement que la Municipalité doit soumettre au Conseil général n'est pas terminé à ce jour. Le Bureau du conseil relève l'efficacité des commissions actuelles. Les démissions ont été compensées par l'activation des membres suppléant·e·s. Il a donc été décidé de ne procéder à aucune élection en attendant le projet de règlement qui ne saurait tarder.

#### **8. Propositions individuelles**

Un postulat est parvenu à la Présidente de la part de M. Pierre Genier : "Pour un trottoir le long de la route du Dîme". La route en question est celle qui relie le bourg au quartier de la gare en longeant de la commune de Croy, plus précisément, dans la portion peu avant le restaurant Le Gaulois, jusqu'à la route amenant à la gare et au centre collecteur.

La motion est soutenue par au moins 5 personnes. Avant l'ouverture de la discussion, la Municipalité use de son droit de réponse par la voix du Syndic. Un bureau d'ingénieur a été mandaté voici 6 mois pour une étude concernant l'ensemble des voies de communications de la commune – y inclus le Fochau. Un trottoir est effectivement envisagé sur l'axe dont il est question ici afin de sécuriser l'accès à la gare. Par contre, l'étude de ralentisseurs dont il a été question voici quelques années sur le tronçon en amont du Gaulois est bloquée du fait de l'absence de répondant de la commune de Croy. La Municipalité n'est donc pas opposée à la motion de ce soir, car celle-ci va dans le même sens que les projets de l'Exécutif.

La discussion est ouverte : M. David Chezeaux demande au motionnaire s'il envisage un trottoir ou un itinéraire sécurisé. M. Genier répond qu'il propose un trottoir.

M. de Icco rappelle que les communes de Croy et Romainmôtier-Envy collaborent couramment. Cependant, le terrain sur lequel passe la route est formellement celui de Croy. Or, une commune – la nôtre en l'occurrence – ne peut pas investir sur le territoire d'une autre. Le trottoir devra-t-il mordre sur l'asphalte (donc Croy) ou sur le bas-côté

(Romainmôtier-Envy) ? Au-delà du principe d'un trottoir, le débat intercommunal sur la réalisation elle-même promet d'être chaud !

Mme Dominique Saudan demande des précisions quant à l'avancée de l'étude mentionnée plus avant. Le Syndic attend des éléments du rapport pour bientôt, mais nous n'avons pas de date précise annoncée.

La Présidente propose que le conseil statue sur la motion telle que rédigée, indépendamment des travaux décidés par la Municipalité.

Pour M. Michel Gaudard, la Municipalité démontre qu'elle a conscience du problème de sécurité le long de cette route. Il propose de transformer la motion en postulat, pour que le conseil puisse recevoir des nouvelles régulières et une présentation claire de tout projet de la part de l'Exécutif. Une motion rendrait obligatoire un passage en commission, ce qui risque de faire double emploi, ainsi qu'une importante perte de temps. M. Genier accepte de transformer sa motion en postulat.

En réponse à une question de Mme Magali Groux, M. de Icco répond que le désormais postulat ne concerne que le tronçon indiqué dans le texte soumis au conseil. Mais il indique aussi que la Municipalité donnera naturellement des nouvelles de l'ensemble de son projet, incluant l'objet du postulat. Mme Groux informe d'un récent accident évité de justesse sur la route cantonale, à hauteur du Fochau.

La parole n'étant plus demandée. Au vote, le conseil décide d'accepter à l'unanimité le postulat.

## 9. Divers

Une discussion animée est ouverte à propos d'un article paru récemment dans la presse à propos de possibles fusions de communes dans la région. L'éventualité d'une entrée de Bretonnières dans une fusion organisée autour d'Orbe pose de nombreuses questions touchant les communes du vallon du Nozon et concernant les écoles, la paroisse, etc. M. Gaudard demande ce qu'il en est au sein de la COVANO. M. de Icco répond en s'appuyant sur le sondage de 2010 effectué auprès des habitant·e·s des communes concernées : à part à Vaulion, une majorité se dégageait en faveur d'une fusion. Cependant, il relève que la commune de Romainmôtier-Envy posant des conditions refusées par les autres – notamment que la future commune comprenne le nom "Romainmôtier" dans sa future appellation – la discussion a fait long feu au cours de 2011.

Par la suite, les communes sises en-dessous de Croy, notamment Bretonnières, Agiez, Bofflens et Les Clées, auraient pris langue avec Orbe. Une certaine confusion se serait ensuite installée, certains journalistes ayant interprété et propagé des informations non vérifiées, déclenchant des réactions dans les communes, notamment la démission de la Syndic des Clées). Concernant le vallon, M. de Icco informe que les communes du haut avancent sur le sujet, contrairement à Croy qui ne bougerait pas, et Bretonnières qui se cherche. C'est donc le flou qui domine en la matière, d'autant que chaque Municipalité est traversée de questions et de positionnements parfois antagonistes.

Pour le Syndic, la commune de Romainmôtier-Envy fonctionne bien, en collaboration avec les communes environnantes sur plusieurs sujets.

M. Gaudard regrette cet attentisme. A ne pas bouger, on risque un jour de devoir subir les événements plutôt que de les susciter. Il encourage la Municipalité à collaborer avec les autres communes sur ce sujet. M. de Icco réfute la notion d'attentisme, ce sont des discussions passablement difficiles et donc longues. Par ailleurs, il faut être attentif au fait que la commune potentiel que cela susciterait pourrait compter quelque 2'500 habitant·e·s, ce qui change la donne en matière de gestion, de moyens financiers, etc. Une rencontre de la COVANO sur ce thème est prévue en janvier 2014.

Le Municipal Yves Mouquin relève également qu'il y a des avantages à être une commune au nombre d'habitant·e·s limité, et que nous pouvons avoir plus de poids en regroupant ponctuellement 10 communes plutôt qu'une seule.

La parole n'étant plus demandée, le sujet en reste là pour l'instant.

## Agenda 2014

Dates de réunions proposées par le Bureau du Conseil général pour l'année 2014.

Conseil général : les mardis à 20h, à la salle du Conseil; commissions : les mercredis à 20h au carnotzet, étage du greffe.

- 11 mars : préavis des travaux dans les classes enfantines; réunion de la commission des finances : 19 février;
- 6 mai : date de réserve;
- 17 juin : comptes et gestion 2013; réunion de la commission de gestion : 4 juin;
- 28 octobre : taux d'imposition 2015; réunion de la commission des finances : 8 octobre;
- 9 décembre : budgets 2015; réunion de la commission des finances : 26 novembre.

#### **10. Collation de fin d'année**

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie les participant-e-s à cette séance du Conseil général. Elle remercie chaleureusement celles et ceux qui font vivre ce Conseil général, ainsi que la commune en général tout au long de l'année. Elle invite chacune et chacun à venir boire le verre de l'amitié au Centre paroissial et clos la séance à 21h23.

**La Présidente**

**Le secrétaire**